

FAQ

Les questions les plus fréquentes que vous vous posez ?

À

À

1) Quelles sont les spectacles référencés sur www.billetnet.fr ?

Le portail www.billetnet.fr propose aux internautes toutes sortes d'événements (théâtre, concerts, enfants, loisirs, sports...) proposés par des professionnels du spectacle et des loisirs (artistes, productions, salles, organisateurs...), mis en ligne directement par les annonceurs.

Billetnet propose à la fois une information complète et gratuite (descriptif, distribution, lieu, échanges et critiques...) accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 avec un service de redirection vers la billetterie de l'événement. Billetnet ne peut influencer sur les tarifs proposés par les organisateurs et ne perçoit donc aucune contrepartie de la part des organisateurs.

2) Quelle est la différence entre la e-réservation, le e-billet ?

Lorsque vous cliquez sur le bouton RESERVER vous êtes redirigés vers la billetterie de l'annonceur pouvant proposer plusieurs options pour réserver. Le plus souvent pour prendre vos places l'organisateur vous proposera soit de la e-réservation (ou pré-réservation avec paiement sur place au guichet), soit la vente ferme et définitive avec délivrance d'un e-billet (billet électronique).

Lors d'une transaction sur un site tiers assurez-vous toujours qu'il soit entièrement sécurisé.

Pour rappel, il n'y a aucune facturation entre Billetnet et les annonceurs et il n'y a aucune facturation entre billetnet et vous.

3) A qui s'adresse les tarifs "Groupes, CE et Collectivités" ?

Ces tarifs sont réservés exclusivement aux comités d'entreprise, aux comités d'établissement, aux associations, aux groupes, aux COS, CASC...

4) A partir de quand puis-je réserver mes billets ?

Tant que le site officiel de l'annonceur propose des places disponibles. Billetnet ne peut en aucun cas intervenir.

N'oubliez pas : les promotions avec pour intitulé : "une place achetée = une place offerte", ne sont pas valables si vous êtes seul !

5) Comment s'effectue le placement dans la salle ?

Seul l'annonceur lorsque vous achetez sur son site officiel pourra vous communiquer le placement qu'il vous réserve. Billetnet ne vendant pas de place, ne peut en aucun cas intervenir.

6) Est-il possible d'annuler suite à un contre-temps personnel ?

Dans le cas d'un achat e-billet, les billets délivrés ne sont ni repris ni changés (Loi de 1919). L'achat d'une place est considéré définitif après paiement en ligne par le client. Toute modification ou annulation, de la part du client, reste sa seule charge. Si vous vous retrouvez dans le cas de devoir annuler vous pouvez toujours joindre le vendeur afin d'essayer de trouver une solution.

Si vous avez pris une assurance annulation au moment de l'achat, vous pouvez également joindre l'assureur afin d'expliquer votre situation.

Billetnet ne vendant pas de place, ne peut en aucun cas intervenir.

7) Problème d'imprimante, quoi faire ?

Il est conseillé de contacter directement par téléphone et au plus tôt le lieu de l'événement afin de leur expliquer votre

situation et d'obtenir leur accord pour vous accueillir sans contremarque ou e-billet. Billetnet ne vendant pas de place, ne peut en aucun cas intervenir.

8) J'ai réservé en ligne, puis-je me rendre au spectacle sans ma contremarque en ne donnant que mon nom ?

En principe non (sauf accord de la salle ou de l'organisateur), il faut vous munir de votre contremarque ou de votre débillet pour entrer en salle. Si vous vous retrouvez dans ce cas vous pouvez toujours joindre aussi le vendeur afin d'essayer de trouver une solution.

Billetnet ne vendant pas de place, ne peut en aucun cas intervenir.

9) Comment Billetnet recueille mes données personnelles ?

Billetnet est susceptible d'utiliser des "cookies". Un "cookie" est un fichier numérique, envoyé à votre navigateur par un serveur web et enregistré sur le disque dur de l'ordinateur. Il recueille des informations identifiant l'utilisateur durant la navigation de ce dernier sur www.billetnet.fr et favorise l'accès à des services personnalisés, notamment l'usage de certains champs, mémorisant par exemple la date et l'heure des pages consultées, le nom d'utilisateur et mot de passe à partir d'un même ordinateur. Les internautes connectés au site www.billetnet.fr peuvent s'opposer à l'enregistrement de "cookies" en modifiant les options de leurs logiciels de navigations internet. Cette action pourrait bloquer l'accès voire le bon fonctionnement de certains services de Billetnet.

10) Comment modifier mes données personnelles ?

Billetnet est déclaré à la CNIL. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur vos données personnelles. Articles 34 à 38 de la loi "Informatiques et Libertés".

L'utilisateur pourra à tout moment avoir accès aux données le concernant via la rubrique "Mon Espace", directement consultable en ligne sur www.billetnet.fr. Les autres peuvent exercer leurs droits en contactant le service modifications de billetnet : modifications@billetnet.fr

11) Pour se désinscrire des newsletters ?

Pour information, Billetnet envoie très peu de newsletters et uniquement des très ciblées dont vous avez fait la demande préalable de réception. En aucun cas Billetnet ne fait de SPAM ou prospect et n'a donc jamais été sanctionné ou blacklisté. Si toutefois vous receviez une newsletter, il vous suffit de cliquer sur le lien de désinscription situé en bas de nos mailings.

12) Quelles sont les garanties de sécurité ?

Le site officiel www.billetnet.fr dispose d'un certificat de sécurité (https) et est également protégé contre les intrusions extérieures à l'aide de solutions pare-feu. D'un point de vue bancaire comme il n'y a aucune transaction sur notre site, vous êtes de fait totalement protégé.

13) Puis-je contribuer en rédigeant des critiques ?

La rubrique critique sert à faire partager vos impressions sur les événements. Pour déposer un avis, il vous suffit de vous connecter à votre compte perso ("Mon Espace"), ou de vous créer gratuitement un nouveau compte personnel. Vous pouvez exprimer librement vos impressions dans le respect d'autrui et en rapport direct avec le spectacle.

L'utilisateur reconnaît qu'il est personnellement et seul responsable du contenu qu'il affiche. Il s'engage à observer rigoureusement la législation relative au respect des personnes ainsi que les normes de communication et d'échange les plus courantes sur le réseau internet ("Netiquette").

Attention, cette rubrique n'est pas un forum ! Billetnet, se réserve le droit de supprimer toutes critiques non respectueuses des conditions d'utilisations. Toutes les critiques peuvent être consultées par l'ensemble des internautes.

14) Puis-je contribuer dans la rubrique Forum ?

Pour participer au forum de discussions et échanges, il vous suffit de vous connecter à votre compte perso ("Mon Espace"), ou de vous créer gratuitement un nouveau compte personnel. vous pouvez ensuite ajouter un message ou répondre à un message existant, et exprimer librement vos impressions et sentiments dans le respect d'autrui et des bonnes mœurs.

L'utilisateur reconnaît qu'il est personnellement et seul responsable du contenu qu'il affiche. Il s'engage à observer rigoureusement la législation relative au respect des personnes ainsi que les normes de communication et d'échange les

plus courantes sur le réseau internet ("Netiquette").

Billetnet, se réserve le droit de supprimer toutes participations au forum non respectueuses des conditions d'utilisations. Toutes participations aux discussions peuvent être consultées par l'ensemble des internautes.

15) Puis-je contribuer dans la rubrique Petite Annonces ? Non. Service "Petites annonces" supprimé depuis le 14 février 2020.

16) Puis-je contribuer dans la rubrique Blog ?

Pour créer votre Blog, il vous suffit de vous connecter à votre compte perso ("Mon Espace"), ou de vous créer gratuitement un nouveau compte personnel.

L'utilisateur reconnaît qu'il est personnellement et seul responsable du contenu qu'il affiche. Il s'engage à observer rigoureusement la législation relative au respect des personnes ainsi que les normes de communication et d'échange les plus courantes sur le réseau internet ("Netiquette").

17) Que signifie "modérateur" ?

Billetnet dispose d'un système de modération actif, afin d'assurer la sécurité et la respectabilité des propos mis en ligne par les internautes. N'hésitez pas à nous avvertir de tout contenu sensible, ne respectant pas les conditions générales du site.

18) Nous contacter ?

<https://www.billetnet.fr/contact/les-services-billetnet/>

À MAJ du 2 septembre 2022